



Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°25

Réunion restreinte du lundi 28 janvier 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL

APPEL A CANDIDATURE FINALE de la COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL SAISON 2018-2019

Dans le cadre de l'organisation par la LPIFF de la Finale de la COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL qui aura lieu sur la semaine 27 MAI au 1^{er} JUIN 2019, la Commission demande aux clubs souhaitant accueillir cette manifestation de faire acte de candidature.

Les candidatures sont à adresser à la Commission pour le 15 avril (dernier délai).

La Commission Régionale Futsal est chargée, en collaboration avec la Direction Générale, le Secrétariat Général et le Département des Activités Sportives de la LPIFF, d'étudier chaque candidature.

Les clubs souhaitant faire acte de candidature peuvent demander le cahier des charges de cette manifestation par courriel à l'adresse suivante competitions@paris-idf.fff.fr

CHAMPIONNAT**Régional 1****Situation du club de PARIS METROPOLE (580841)**

La Commission,

Considérant que lors de sa réunion du 03/12/2018, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2^{ème} quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 20/12/2018,

Considérant que le club de PARIS METROPOLE n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant qu'entre le **21/01/2019 et le 28/01/2019**, l'équipe de PARIS METROPOLE a disputé une rencontre de championnat le **26/01/2019**,

Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 03/12/2018 et retire 1 point ferme supplémentaire au classement 2018/2019 à l'équipe de PARIS METROPOLE.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Régional 2**Poule A****20528709 RUNGIS FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 du 16/02/2019**

Courriel de RUNGIS FUTSAL 1.

Ce match est avancé au vendredi 15/02/2019 à 21h00 (gymnase habituel).

Accord de la Commission (match dans la même semaine).

20528699 LA COURNEUVE AS 1 / SC MARCOUVILLE 1 du 02/02/2019

Demande via Footclubs de LA COURNEUVE AS 1 pour avancer le match au jeudi 31/01/2019.

Refus via Footclubs de SC MARCOUVILLE 1.

La Commission demande au club de LA COURNEUVE AS 1 de bien vouloir lui transmettre une attestation d'indisponibilité du gymnase au plus tard le jeudi 31/01/2019 – 16h00.

Dès réception, ce match sera reporté.

20528710 LA COURNEUVE AS 1 / PARIS ACASA 2 du 16/02/2019

Demande via Footclubs de LA COURNEUVE AS 1 pour avancer le match au jeudi 14/02/2019 à 20h00 au gymnase Jean Guimier à LA COURNEUVE.

Accord de la Commission (match dans la même semaine).

Poule B**20528815 FUTSAL PARIS XV 1 / NEUILLY FC 92 1 du 16/03/2019**

Demande via Footclubs de FUTSAL PARIS XV 1 pour avancer le match au vendredi 15/03/2019 à 21h00 au gymnase Brugard à PARIS.

Accord de la Commission (match dans la même semaine).

Régional 3**Poule C****20529074 CHAMPIGNY CF 1 / ACCES FC 2 du 26/01/2019**

La Commission,
après lecture :

- De la feuille de match de la rencontre
- Du rapport de l'Arbitre Officiel
- Du courriel du club de CHAMPIGNY CF 1

Considérant que le club d'ACCES FC 2 n'avait pas d'équipement (maillots et shorts) pour cette rencontre,

Considérant que l'Arbitre Officiel a autorisé les joueurs d'ACCES FC 2 a démarré le match avec une tenue « bricolée » à l'aide de sparadra pour identifier les numéros,

Considérant qu'à la mi-temps du match, l'Arbitre Officiel a décidé d'arrêter le match compte tenu que le dirigeant du club d'ACCES FC 2 en possession des équipements n'était pas arrivé,

Considérant que le score du match était de 3-0 en faveur de CHAMPIGNY CF 1,

Considérant les dispositions des articles 16.1.2 et 40.2 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu à l'équipe d'ACCES FC 2 pour erreur administrative (absence des équipements sportifs):

CHAMPIGNY CF 1 : 3pts – 3 buts.

ACCES FC 2 : 0pt – 0 but.

CRITERIUM FUTSAL FEMININ – phase 1**Poule B****21051597 PIERREFITTE FC 1 / FUTSAL PAULISTA 1 du 11/01/2019**

Forfait non avisé de FUTSAL PAULISTA 1 (2^{ème} forfait).

PIERREFITTE FC 1 : 3pts – 5 buts.

FUTSAL PAULISTA 1 : -1pt – 0 but.

Critérium Futsal Féminin – Feuille de match en retard

Les feuilles de match ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous de match perdu par pénalité après 2 rappels :

1^{er} rappel :

Poule A

21050356 VITRY ASC 1 / AVON FC 1 du 19/01/2019

Poule B

21051605 PARIS METROPOLE 1 / PIERREFITTE FC 1 du 19/01/2019

Futsal U18 – phase 1**Poule A****21048938 PERSANAISE CFJ 1 / KARMA 2 du 19/01/2019**

Forfait non avisé de KARMA FSC 2 (2^{ème} forfait).

PERSANAISE CFJ 1 : 3pts – 5 buts.

KARMA FSC 2 : -1pt – 0 but.

21048906 DRANCY FUTSAL 1 / FUTSAL PAULISTA 1 du 26/01/2019

Courriel de DRANCY FUTSAL avec attestation d'indisponibilité du gymnase.

Ce match est reporté au samedi 16/02/2019 à 14h00.

La Commission informe les 2 clubs que ce match peut se dérouler le samedi 02/02/2019 avec l'accord des 2 clubs.

Poule B**554379 ACCES FC**

Courriel d'ACCES FC indiquant le forfait général de son équipe pour la phase 2.

Pris note,

Concernant la phase 1, compte tenu qu'il s'agit d'un forfait général dans les 3 dernières journées, les points et les buts pour et contre acquis contre cette équipe restent acquis.

21048974 LA COURNEUVE AS 1 / SANNOIS FUTSAL CLUB 1 du 02/02/2019

Demande via Footclubs de LA COURNEUVE AS 1 pour avancer le match au vendredi 01/02/2019 en raison de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission demande au club de LA COURNEUVE AS 1 de bien vouloir lui transmettre une attestation d'indisponibilité du gymnase au plus tard le jeudi 31/01/2019 – 16h00.

Dès réception, ce match sera reporté.

21048986 LA COURNEUVE AS 1 / SPORT ETHIQUE LIVRY 1 du 16/02/2019

Demande via Footclubs de LA COURNEUVE AS 1 pour avancer le match au vendredi 15/02/2019.

La Commission demande au club de LA COURNEUVE AS 1 de bien vouloir lui transmettre une attestation d'indisponibilité du gymnase au plus tard jeudi 31/01/2019 – 16h00.

Dès réception, la Commission statuera.

Futsal U18 – Feuille de match en retard
--

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous de match perdu par pénalité après 2 rappels :

1^{er} rappel :

Poule B

21049001 SC MARCOUVILLE 1 / SANNOIS FUTSAL CLUB 1 du 19/01/2019

Poule C

21049048 B22 FUTSAL 1 / TORCY EU FUTSAL 1 du 18/01/2019

2^{ème} et dernier rappel

Poule C

21049026 TORCY EU FUTSAL 1 / LES ARTISTES FUTSAL 1 du 12/01/2019

La Commission demande à l'Arbitre Officiel un rapport précisant le résultat de ce match.